

## INSTRUCTIONS DE COURSE

### Régate de qualification nationale 2005 470 & Europe 22 au 26 septembre 2004



#### 1. RÈGLEMENT

- 1.1 Les courses seront régies par les Règles de course pour voiliers (RCV), les prescriptions de l'Association canadienne de yachting (ACY), les règles de jauge de la classe internationale Laser (sauf si elles sont modifiées par les présentes Instructions de course), l'avis de course, et ces instructions de course.
- 1.2 La régata est classée catégorie C.
- 1.3 En cas de conflit entre la version anglaise et la version française des Instructions de course ou de l'Avis de course, la version anglaise aura préséance.

#### 2. AVIS AUX COMPÉTITEURS

Ces avis seront affichés sur le tableau d'affichage officiel qui est situé à l'intérieur du Club nautique Lord Reading (CNLR).

#### 3. MODIFICATION DES INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification des instructions de course sera affichée 1 heure avant le jour où elle entre en vigueur.
- 3.2 Toute modification à l'horaire des courses sera affichée au plus tard à 20h00 la veille de la course.

#### 4. SIGNAUX À TERRE

- 4.1 Les signaux à terre seront donnés au mât principal du CNLR, situé sur la pelouse devant le club.
- 4.2 Le pavillon AP, "Aperçu", accompagné de deux signaux sonores (un seul signal sonore lorsque le pavillon est amené), signifie: "La course est retardée." Le signal d'attention sera donné au minimum 60 minutes après que l'aperçu aura été amené.
- 4.3 Le pavillon "B", totalement hissé, accompagné d'un signal sonore, signifie: "La période de réclamation est commencée"; amené à mi-drissé, il signifie: "Il reste moins de 30 minutes d'ici la fin de la période de réclamation"; amené, il signifie: "Fin de la période de réclamation".
- 4.4 Le pavillon "L", accompagné d'un signal sonore, signifie qu'un avis aux compétiteurs où une modification des instructions de course a été affichée au tableau officiel.
- 4.5 Le pavillon "H", accompagné d'un signal sonore, signifie "Ne pas embarquer; ne pas quitter l'aire de mise à sec. Un autre signal à terre ou un avis aux compétiteurs sera donné dans les cinq minutes qui suivront l'amené du pavillon "H". Les voiliers qui quittent l'aire de mise à sec et sont mis à l'eau lorsque le pavillon "H" est hissé s'exposent à une réclamation et à une disqualification dans une ou plusieurs courses ou à une autre pénalité imposée par le jury.

#### 5. HORAIRE DES COURSES

- 5.1 15 courses sont prévues. Une course constituera une série.
- 5.2

<i>Mercredi 22 sept.</i>	<i>Inscription</i>	<i>17:00 – 19:00</i>
<i>Jeudi 23 sept.</i>	<i>Inscription</i>	<i>08:00 – 09:00</i>
	<i>Réunion des compétiteurs</i>	<i>09:15</i>
	<i>Signal d'avertissement pour la 1<sup>ère</sup> course de la journée</i>	<i>11:00</i>
<i>Vendredi et Samedi 24 &amp; 25 sept.</i>	<i>Signal d'avertissement pour la 1<sup>ère</sup> course de la journée</i>	<i>10:00</i>
<i>Dimanche 26 sept.</i>	<i>Signal d'avertissement pour la 1<sup>ère</sup> course de la journée</i>	<i>10:00</i>

- 5.3 Les courses suivantes seront lancées aussitôt que possible après la fin de chaque course.
- 5.4 Aucun autre signal d'avertissement ne sera donné après 14h30 dimanche le 26 septembre.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de la classe 470 sera le logo 470 sur drapeau blanc. Le pavillon de la classe Europe sera le logo Europe sur drapeau blanc.

## **7. ZONE DE COURSE**

La zone de course sera située devant le CNLR.

## **8. PARCOURS**

8.1 Voir annexe «A», ci-jointe, pour la description des parcours.

8.2 Le parcours à navigué sera indiqué au signal d'avertissement à l'aide des flammes numériques suivantes :  
La flamme numérique 1 identifiera le parcours trapèze - boucle extérieure; la flamme numérique 2 identifiera le parcours trapèze – boucle intérieure.

## **9. MARQUES**

9.1 Toutes les marques du parcours seront gonflées de couleur jaune.

9.2 Les marques de départ et d'arrivée seront de couleur orange.

## **10. DÉPART**

10.1 Les départs seront donnés conformément à la RCV 26, mais un drapeau BLEU remplace le drapeau 'P'.  
5 minutes sépareront le signal d'avertissement du signal de départ.

10.2 La flamme de classe sera hissée avec le signal d'avertissement pour indiquer qu'elle classe est en session de départ.

10.3 La ligne de départ sera délimitée, par le pavillon de Comité de Course, sur le bateau-comité à l'extrémité tribord, et la marque de départ à l'extrémité bâbord.

10.4 Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été hissé doivent s'éloigner de la ligne de départ.

10.5 Un voilier qui prend le départ trois minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la RCV A4.1

## **11. CHANGEMENT DE POSITION DE LA MARQUE SUIVANTE**

Pour changer la position de la marque suivante, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Le changement sera signalé avant que le bateau de tête ait commencé la section de parcours, même si la nouvelle marque n'est pas encore à sa place. Toute marque à contourner après avoir contourné la nouvelle marque peut être repositionnée sans signal supplémentaire afin de maintenir la configuration du parcours. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

## **12. ARRIVÉE**

La ligne d'arrivée sera délimitée par le pavillon de Comité de Course, sur le bateau comité, et par la marque d'arrivée.

## **13. SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

Un bateau qui a effectué une pénalité ou qui a abandonné selon la règle 31.2 ou 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance au secrétariat de course dans le délai de dépôt des réclamations.

## **14. DÉLAI DE FIN DE COURSE**

Le premier voilier de chaque classe doit finir la course dans un délai de 90 minutes. Tout voilier qui n'aura pas fini la course 20 minutes après le premier de sa classe sera considéré comme n'ayant pas terminé la course (DNF). Ceci modifie la règle 35 et A4.1 des RCV.

## **15. RÉCLAMATIONS**

15.1 Les réclamations devront être écrites sur les formulaires disponibles au bureau de la régata et y être remis au Directeur de course dans le temps limite décrit à l'instruction 5.3.

15.2 Le jury instruira les réclamations dès que possible, dans leur ordre approximatif de réception.

15.3.1 L'ordre d'instruction des réclamations sera affiché dans les 30 minutes qui suivront la fin de la période de réclamation afin d'informer les concurrents de l'endroit et du moment de l'instruction à laquelle ils sont partis ou appelés comme témoin.

## **16. DÉCOMPTE DES POINTS**

16.1 Le décompte des points sera fait selon le système de points à minima, décrit à l'annexe A des RCV. Un maximum de 15 courses est prévu. Une course constituera une série.

16.2 Si cinq courses ou plus sont complétées, le plus mauvais résultat sera éliminé.

16.3 Si neuf courses ou plus sont complétées, les deux plus mauvais résultats seront éliminés.

**17. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

Il est interdit aux responsables d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs de naviguer dans la zone de course, entre le signal d'avertissement jusqu'à la fin de la régata, sauf à bord d'un bateau d'entraîneur fourni par le comité de course et sauf aux personnes qui effectuent des patrouilles de sécurité dans leur propre bateau à la demande du comité de course. Toute infraction à cette règle pourra entraîner la disqualification de tous les voiliers associés au contrevenant ou à une autre pénalité imposée par le jury.

**18. PRIX**

Les concurrents qui finiront en première, deuxième, troisième place dans chaque classe recevront un prix et les meilleurs concurrents juniors.

**19. DISCIPLINE**

On attend de tous les compétiteurs qu'ils respectent le code de discipline de l'ACY qui sera affiché sur le tableau officiel. En application de la RCV 69, Allégations de mauvaise conduite notoire, le jury pourra disqualifier et renvoyer tout participant qui a enfreint le code.